Pourquoi faire appel au CDG 68 ? Quels sont les avantages ?

⇒ Intervention d'un ergonome diplômé et expérimenté dans la fonction publique territoriale (connaissance approfondie des métiers, des besoins des collectivités et de leur fonctionnement),

⇒ Expertise pluridisciplinaire : dossier traité en lien avec les autres services du CDG 68 concernés (services gestion de carrière, secrétariat des instances médicales, emploi),

⇒ Maîtrise des procédures de mobilisation des fonds du FIPHFP,

⇒ Suivi global de la collectivité de façon transversale par l'ensemble des services du CDG 68,

⇒ Intervention d'un tiers extérieur neutre.

Octobre2026

Demande d'intervention :

Fiche de demande d'intervention disponible sur le site internet du Centre de Gestion à transmettre par courriel à :

Elise REBOURG, Ergonome
☏ 03 89 20 88 46
e.rebourg@cdg68.fr

Président du Centre de Gestion
Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Ergonomie / Handicap

Les missions de l'ergonome



Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Haut-Rhin

22 rue Wilson
68027 COLMAR Cedex
☏ 03 89 20 36 00
🖷 03 89 20 36 29

www.cdg68.fr

Cdg 68
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Qu'est-ce que l'ergonomie ?

« L'ergonomie étudie l'activité de travail afin de mieux contribuer à la conception des moyens de travail adaptés aux caractéristiques physiologiques et psychologiques de l'être humain, avec des critères de santé et d'efficacité économique. »

François DANIELLOU

Domaines d'intervention



L'ergonome peut intervenir dans tout projet où la question de la santé au travail se pose, en regard des objectifs de qualité et d'efficience du service public.

Interventions préventives :

⇒ Action de sensibilisation

⇒ Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels

⇒ Accompagnement dans les projets de conception de poste, d'espace de travail ou d'un bâtiment

Interventions curatives :

⇒ Adaptation de postes / maintien dans l'emploi

⇒ Accompagnement au retour à l'emploi

La démarche



L'intervention de l'ergonome doit être fondée sur une demande de l'autorité territoriale avec une réelle optique de changement à l'issue de l'intervention.

La démarche est élaborée au cas par cas.

En effet, l'approche de l'ergonome consiste à adapter ses méthodes d'intervention à chaque demande.

Les différentes étapes d'intervention :

Analyse de la demande

Prise de contact avec les différents acteurs concernés afin de cerner les enjeux de l'étude et définir le cadre d'intervention avec le demandeur.

Proposition d'intervention

Présentation des modalités de l'accompagnement, du volume horaire/jour alloué à la démarche ainsi que de la tarification.

Analyse de l'activité de travail

Analyse des documents internes, observations et mesures au poste de travail, entretiens, etc.

La compréhension de l'activité permet d'identifier les liens existants entre les caractéristiques de la situation de travail, l'activité telle qu'elle est réalisée, et les effets observés de ce travail.

Le contenu des entretiens est confidentiel. L'accompagnement s'inscrit dans une relation de confiance, garant d'une prise en charge efficace et de qualité.

Traitement des données

Analyse des données, mise en lumière des problématiques et des axes d'amélioration, émergence de solutions. Présentation aux acteurs concernés, enrichissement et validation du diagnostic.

Restitution

Rédaction et présentation d'un compte-rendu complet de l'intervention réalisée (analyse, contraintes identifiées et préconisations d'ordre matériel et/ou organisationnel).